

DEPARTEMENT
Haut-Rhin
CANTON
Wittenheim
COMMUNE
Staffelfelden

ARRETE DU MAIRE N° 87/2015

COMPLETANT LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A STAFFELFELDEN

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2542-1, L 2213-1 et 2 ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R1 et R 44;
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} Partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour l'intérêt majeur de la sécurité de mettre en place un dispositif de signalisation relative à l'utilisation du passage souterrain reliant les rues de la Gare et Marie-Louise sous les voies de chemin de fer ;

ARRETE

Article 1 :

Toute circulation de véhicules à moteur est interdite dans le passage souterrain reliant les rues de la Gare et Marie-Louise sous les voies de chemin de fer, dans les deux sens. Cette interdiction est matérialisée par un panneau du type B0 .

Article 2 :

Il est fait obligation aux piétons d'emprunter le passage souterrain et aux cyclistes de passer à pieds dans ce passage pour traverser sous la voie ferrée. Cette obligation est matérialisée par un panneau du type B22b.

Article 3 :

En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation seront prises conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} Partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977.

Article 4 :

Le présent arrêté entrera en vigueur dès la mise en place de la signalisation par les services techniques.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 :

Les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wittelsheim
- Les Brigades Vertes
- Dossier.

Fait à Staffelfelden, le 31 août 2015

Le Maire,
Thierry BELLONI

